



Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 45
- présents suppléants : 3
- procurations : 18
- votants : 66
- suffrages exprimés : 66
- abstentions : 0
- pour : 66
- contre : 0

DELIBERATION n° 2024/020

**L'an deux mille vingt-quatre et le 26 février à 18 heures 30, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 19 février 2024, s'est réuni, à la salle des fêtes de UGLAS, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.**

**Présents titulaires/suppléants :** Roger LACOME, Philippe SOLAZ, Maryvonne HEGUY, Maurice LOUDET, Francis ESCUDE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Xavier SARGUINET, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Jean-Bernard COLOMES, Patricia DELAS (suppléante de Jean-Marc DUPOUY), José DEFRECHOU (suppléant de Jean-Marie VIGNES), Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Bernadette GACHASSIN, Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Christine MONLEZUN, Jean-Yves BOUSSIER, Nicolas COLOMES, André QUINON, Serge SOHIER, Bernard PLANO, Carine VIDAL, Pierre DUMAINE, Gisèle ROUILLON, Robert MONZANI, Jean-Marie DA BENTA, Jacqueline ALFONZO, Jean-Marc BABOU, Stéphanie LAGLEIZE, Pascal AUDIC, Sylvie ORTEGA, Jean-François GUERINAUD, Patrice FOUGA (suppléant de Chrystelle MAUPAS), Dominique ZAPPAROLI, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Joël DEVAUD, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Jean-Paul COMPAGNET, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES et Didier FAVARO.

**Titulaires ayant donné procuration :** Pascale LEONARD à Ludovic PONTICO, Karine MEDOUS à Philippe SOLAZ, Rose-Marie COLOMES à Roger LACOME, Monique KATZ à Fabienne ROYO, Romain CAUCHOIS à Christine MONLEZUN, Jean-Marc GRANIE à Bernard PLANO, Martine LABAT à Jean Yves BOUSSIER, Jean-Charles LAUREYS à Catherine CORREGE, Céline CASSAGNEAU à Christiane ROTGE, Françoise PIQUE à Jean Marc BABOU, Nicolas TOURON à Gisèle ROUILLON, Cindy SIBE à Robert MONZANI, Jean Pierre CABOS à Pierre DUMAINE, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Laurent LAGE à Sylvie ORTEGA, Patrick ABADIE à Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN à Serge SOHIER, Gérard SABATHIE à Jean-Marie DA BENTA,

**Absents excusés :** Lionel CAZAUX, Bruno FOURCADE, Albert BEGUE, Hervé CARRERE, Christophe MUSE, Jean-Marc BEGUE, Patricia CORREGE, Alain DASQUE, Geneviève PFIMLIN, Nathalie SALCUNI, Isabelle ORTE, Philippe LACOSTE, Dominique DEMIMUID, Joëlle VIGNEAUX, Charles RODRIGUES et Guy RAYNAL.

**Objet : Mise en place de l'annualisation du temps de travail pour le service technique**

**Considérant** l'avis favorable du CST lors de sa séance du 21 décembre 2023, il est proposé d'instaurer l'annualisation du temps de travail pour les agents du service technique « Espaces verts ».

L'organisation de leur temps de travail se fera selon trois cycles de travail de 15 jours.

Accusé de réception en préfecture  
05/00707812024-020-DE  
Date de télétransmission : 28/02/2024  
Date de réception préfecture : 28/02/2024

Heures d'hiver	1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars	32h hebdomadaire sur 4 jours
	1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre	
Heures d'été	1 <sup>er</sup> avril au 15 juin	42,5h hebdomadaire sur 5 jours
	1 <sup>er</sup> au 30 septembre	
Heures fortes chaleur	16 juin au 31 août	40h hebdomadaire sur 5 jours

Compte-tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, les agents bénéficieront de 6 jours de réduction de temps de travail (ARTT) afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1607 heures.

Pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel, le nombre de jours ARTT est proratisé à hauteur de leur quotité de travail.

Les jours de RTT générés ne pourront être posés qu'en dehors des périodes de forte activité, soit uniquement durant les heures d'hiver.

Dans le respect des principes exposés dans la délibération du 20 décembre 2021 relatifs aux dispositions sur le temps de travail au sein de la CCPL pour les agents ayant une durée hebdomadaire de service de 35,5h, les dispositions suivantes s'appliqueront également aux agents du service technique « espaces verts » :

- un jour de RTT sera réservé à l'accomplissement de la journée de solidarité,
- un jour de RTT sera posé pour le pont de l'Ascension. Les services de la CCPL sont fermés le lendemain du jour de l'Ascension au mois de mai. Dans le cas d'une nécessité de service ou d'une urgence, les agents devant être présents auront la possibilité de poser ce jour de RTT un autre jour.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (66 pour)**

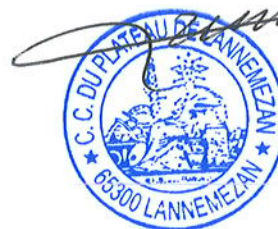
#### DECIDE

- **D'autoriser la mise en place de l'annualisation pour les agents du service technique « espaces verts » de la CCPL, sous les conditions décrites ci-dessus.**

Le Président  
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance  
Pierre DUMAINE



Affichée le 28 FEV. 2024  
Publiée le 28 FEV. 2024

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
  - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
- délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture  
069200070787-20240226-2024-02 dans un  
Date de télétransmission : 28/02/2024  
Date de réception préfecture : 28/02/2024